

CIRCULAIRE N° 2443**DU 11/09/2008**

**Objet : Rapport annuel d'activités des établissements de l'enseignement
fondamental ordinaire organisé par la Communauté française**

Réseaux : CF

Niveaux et services : FOND (Mat/prim/Ord)

- Aux Chefs des établissements de l'enseignement fondamental ordinaire organisé par la Communauté française.

| | | | |
|-----------------------------------|--|-----------------------|-----------------------------|
| <u>Circulaire</u> | Informative | Administrative | Projet |
| <u>Emetteur</u> | Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'enseignement organisé par la Communauté française | | AGERS |
| <u>Destinataire</u> | Directions d'établissements | | fondamental ordinaire |
| <u>Contact</u> | David MAIRE | 02/690.81.59 | david.maire@restode.cfwb.be |
| <u>Document à renvoyer</u> | OUI | | NON |
| <u>Date limite d'envoi</u> | 15 février 2009 | | |
| <u>Concerne</u> | Rapport d'activités | | |

Renvoi(s) : Circulaire n° 1640 du 28/09/2006 relative au rapport annuel d'activités des établissements scolaires

Nombre de page(s) : 1 + 18 annexes

Mots-clés : rapport – activités – fondamental - ordinaire

Rapport annuel d'activités des établissements de l'enseignement fondamental ordinaire organisé par la Communauté française

A l'issue de chaque année scolaire, le chef d'établissement doit établir un rapport d'activités. Celui-ci doit être soumis à l'avis du conseil de participation avant le 31 décembre et transmis au pouvoir organisateur avant le 15 février.

Les rapports d'activités 2007-2008, comme indiqué dans la circulaire n°1640 du 28/09/2006 de Monsieur l'Administrateur général Jean-Pierre Hubin, feront le bilan des indications reprises au premier alinéa de l'article 73 du décret *Missions*, mais aussi celui d'un certain nombre d'indications reprises au deuxième alinéa du même article.

Le modèle qui vous est proposé a donc été divisé en deux parties : d'une part, les indications relatives aux points dont le bilan doit être fait chaque année (1^e partie), d'autre part, les indications relatives aux points dont le bilan ne doit être fait qu'une fois tous les trois ans au moins (2^e partie).

En ce qui concerne la première partie, peu de changements ont été apportés par rapport aux précédents modèles si ce n'est le point 1, relatif au *Bilan des mesures prises pour atteindre les objectifs généraux définis à l'article 6 du Décret Missions dans le cadre du projet pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française et du projet d'établissement*, qui semblait poser quelques difficultés et dont nous avons essayé d'améliorer la clarté en faisant mieux apparaître le lien avec le projet d'établissement.

Les directions des écoles fondamentales annexées à un établissement secondaire doivent, comme celles des écoles autonomes, remplir le modèle de rapport d'activités de l'enseignement fondamental. Si plusieurs écoles fondamentales sont annexées à un même établissement d'enseignement secondaire, chaque directeur d'école fondamentale annexée établira le rapport d'activités de son école.

Ces rapports seront transmis au chef de l'établissement qui les soumettra, comme celui de la section secondaire, à l'avis du conseil de participation puis les transmettra tous ensemble à l'adresse suivante :

*Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau
d'enseignement organisé par la Communauté française*
A l'attention de Monsieur David MAIRE, Attaché
Boulevard du Jardin Botanique 20-22
1000 Bruxelles.

Une version informatique des rapports sera parallèlement envoyée à la version courrier à l'adresse suivante :

david.maire@restode.cfwb.be

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général adjoint,

Jean STEENSELS

Rapport d'activités concernant l'enseignement fondamental ordinaire
Année scolaire 2007-2008

Etablissement :

Adresse :

Code postal : Localité :

Tél. : Fax : E-mail :

Direction :

Date d'avis du Conseil de participation : le/...../20...

Nombre d'élèves au 1^{er} octobre **2007** :

Nombre d'implantations : dont en discrimination positive

Niveaux d'enseignement :

Maternel

Primaire

N.B. : pour faciliter l'analyse du document, merci de bien vouloir compléter le bas de chaque page par le nom de votre établissement. Pour les écoles fondamentales annexées, indiquer « Ecole annexée à »

1^e PARTIE

01

Bilan des mesures prises pour atteindre les objectifs généraux définis à l'article 6 du décret *Missions* dans le cadre du projet pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française et du projet d'établissement¹.

1- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

| Projet d'établissement Lignes de force | Mesures prises Actions menées |
|---|--|
| | |

¹ Si une mesure poursuit plusieurs des objectifs généraux à la fois, ne la mentionnez que dans une des rubriques et renvoyez entre parenthèses au(x) numéro(s) de la(des) rubrique(s) à laquelle(auxquelles) elle se rapporte également.

2- Amener tous les élèves à s'appropriier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle

| Projet d'établissement Lignes de force | Mesures prises Actions menées |
|---|--|
| | |

3- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures

| Projet d'établissement Lignes de force | Mesures prises Actions menées |
|---|--|
| | |

4- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale

| Projet d'établissement Lignes de force | Mesures prises Actions menées |
|---|--|
| | |

03

Bilan des recours contre les décisions de refus d'attribution du CEB
(certificat d'études de base)

| Nombre total d'élèves ayant passé le CEB | Nombre de recours introduits | Nombre de décisions maintenues |
|---|---------------------------------|-----------------------------------|
| | | |

04

Bilan quant au nombre et aux motivations des refus d'inscription

| Motifs | Nombre |
|---|--------|
| L'élève ne remplit pas les conditions pour être régulièrement inscrit(e). | |
| Le nombre maximal d'élèves, limité en raison de l'insuffisance des locaux disponibles, est atteint. | |
| L'élève est venu s'inscrire après le 30 septembre. | |
| Les parents ou la personne investie de l'autorité parentale n'acceptent pas de souscrire au projet éducatif, au projet pédagogique, au projet d'établissement, au règlement des études et au règlement d'ordre intérieur. | |

2^e PARTIE

06

Bilan des innovations pédagogiques mises en œuvre

Remarque : ne faites figurer sous cette rubrique que les innovations pédagogiques, en relation directe avec les apprentissages, ***non encore abordées dans une rubrique précédente.***

L'objectif général de cette section est de dégager les innovations pédagogiques les plus significatives, en vue de constituer une banque de données utiles à tous.

Vous pouvez vous inspirer de ce modèle de description d'une action réalisée :

Nom de l'action : il est important que les actions mises en œuvre puissent être identifiées, à l'attention de tous ceux qui, dans l'école comme en dehors, pourraient en ignorer l'existence.

Raisons de l'action : ce sont les constats qui ont conduit à mettre en œuvre ce projet; ces constats peuvent mettre en évidence des carences, des demandes, des besoins...

Effets attendus : mieux que des objectifs, qui peuvent rester trop généraux, il faut dire ici quels sont les résultats concrets qui sont attendus de l'action entreprise.

Critères d'évaluation : les résultats concrets attendus peuvent sembler évidents, mais il est possible que, en termes de réussite, il soit nécessaire de préciser les critères et les indicateurs par lesquels vont se manifester ces effets.

Description de l'action : sans entrer dans de nombreux détails, il est intéressant que soit décrite l'action de manière à rappeler et faire comprendre ce qui s'est passé, ce qui a été fait.

Définition des rôles :

- * Personnes responsables : il ne s'agit pas tant des responsables institutionnels que des responsables, même temporaires, des actions menées. L'intérêt n'est pas ici d'obtenir leur nom, mais de savoir, par exemple, si les responsabilités sont partagées, si les élèves y ont une place, etc.
- * Acteurs : ce sont les personnes qui ont projeté l'action, qui l'ont conçue, qui l'ont conduite, qui l'ont menée à terme. On y distinguera les participants des bénéficiaires (en précisant par exemple le groupe – niveau ou classe – des élèves concernés)
- * Partenaires : ce sont des personnes qui sont associées pour les ressources qu'elles contribuent à apporter.

Dimensions temporelles :

- * Moment : c'est le moment dans l'année scolaire, mais aussi la place de l'activité dans ou hors des périodes de cours, dans le cadre ou en-dehors des activités scolaires.
- * Durée : il s'agit de la durée globale de l'action mais ce peut être également la durée des unités d'action si celle-ci est répartie sur plusieurs séquences.
- * Fréquence: si l'activité est organisée en plusieurs séquences.

Moyens :

- * Budget: le montant peut être intéressant à dégager, mais également l'origine de ces ressources financières.
- * Matériel et logistique
- * Espace
- * ...

Autres dimensions :

- * Caractère obligatoire de l'activité
- * Organisation de son évaluation
- * ...

Retombées positives

Difficultés rencontrées

**INNOVATIONS PEDAGOGIQUES
FICHE DE DESCRIPTION**

Démarches visant à organiser le soutien des élèves en difficulté durant l'année 2007-2008

| | | Nombre d'élèves | | Fréquence et organisation du soutien <i>(Quand ? Comment ? Méthodologies adoptées ?)</i> | Partenaires <i>(Avec qui ?)</i> | Outils <i>(Avec quoi? Supports, matériel,...)</i> |
|---|-------|-----------------|------------|---|------------------------------------|--|
| | | Total | En soutien | | | |
| 1 ^e E T A P E | Mat 1 | | | | | |
| | Mat 2 | | | | | |
| | Mat 3 | | | | | |
| | P 1 | | | | | |
| | P 2 | | | | | |

| | | Nombre d'élèves | | Fréquence et organisation du soutien <i>(Quand ? Comment ? Méthodologies adoptées ?)</i> | Partenaires <i>(Avec qui ?)</i> | Outils <i>(Avec quoi? Supports, matériel,...)</i> |
|--|-----|-----------------|------------|---|------------------------------------|--|
| | | Total | En soutien | | | |
| 2^e E T A P E | P 4 | | | | | |
| | P 5 | | | | | |
| | P 6 | | | | | |

09

Pratiques en vigueur en matière de travaux à domicile à la deuxième étape du *continuum* pédagogique défini à l'article 13 du décret *Missions*

| Travaux à domicile | | Formes de concertation au sein de l'équipe | Pratiques en vigueur et remarques |
|--------------------------------------|----------------------|--|-----------------------------------|
| D E U X I E M E | 8-10 ans | P 3 | |
| | 3 ^e cycle | P 4 | |
| E T A P E | 10-12 ans | P 5 | |
| | 4 ^e cycle | P 6 | |

10

Initiatives prises en collaboration avec les partenaires externes à l'établissement en matière artistique, culturelle et sportive

| Description succincte <i>(Quoi ? Comment ?)</i> | Références des partenaires externes | Evaluation | |
|--|---|------------|---------------|
| | | Remarques | Appréciation* |
| | | | |

* Appréciation : insuffisant- faible- satisfaisant- bon- très bon- excellent

11

Initiatives prises en matière d'éducation aux médias, à la santé, à l'environnement

| Description succincte <i>(Quoi ? Comment ?)</i> | Références des partenaires éventuels | Evaluation | |
|--|--|------------|---------------|
| | | Remarques | Appréciation* |
| | | | |

* Appréciation : insuffisant- faible- satisfaisant- bon- très bon- excellent

12

Initiatives prises en faveur de l'intégration dans l'établissement des élèves issus de l'enseignement spécialisé durant l'année 2007-2008

| Forme d'intégration | Population concernée Niveau – nombre d'élèves et type d'enseignement | Aide à l'intégration Par l'enseignement spécialisé ? Par des services extérieurs ? | Atouts de l'intégration - Défis à relever - Difficultés rencontrées |
|--|--|--|--|
| Intégration permanente totale | | | |
| Intégration permanente partielle | | | |
| Intégration temporaire | | | |
| Autres actions menées en faveur de l'intégration | | | |

